

## QUELQUES CONSIGNES CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT



Lors du déneigement de l'accès à leur propriété, certains résidents ou entrepreneurs déposent la neige sur l'emprise de la route, de la rue ou du trottoir à proximité. Pourtant, le règlement municipal stipule qu'il est interdit de déverser de la neige sur une voie publique ou un trottoir.

Par ailleurs, lors du déblaiement de l'accès à leur propriété, certains résidents ou entrepreneurs transportent la neige de l'autre côté de la route ou de la rue ainsi que le long des accotements. Ces espaces se trouvent alors encombrés de neige, ce qui les empêche de jouer leur rôle d'espace sécuritaire pour les usagers de la route.

Dans les deux cas, ces résidents ou entrepreneurs sont passibles d'amendes, car ils contreviennent à l'article 20 du règlement municipal numéro 111 (2009) de la Municipalité de Dixville qui stipule :

*"constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eau et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé"*

Quiconque contrevient à cet article commet une infraction et un agent de la Sûreté du Québec peut alors lui donner une contravention.

Cet hiver, avant de prendre le route ... surveillez la météo !

[www.quebec511.info/fr/diffusion/etatresseau/default.aspx](http://www.quebec511.info/fr/diffusion/etatresseau/default.aspx)

### ENTREPRENEURS :

Déneigement	Roger Martineau Inc.	819-849-3264
L'entrée du Village (rue Baldwin à la rue Chamberlain est sous la responsabilité du Ministère des Transports 819-843-2423)		
Vidange—compost—récupération	Stanley & Dany Taylor Transport	819-889-2893
Plastique agricole	Monique Clément, MRC de Coaticook	819-849-7083 poste 233

Veuillez noter ces numéros et contacter directement l'entrepreneur à propos du service et, à défaut de satisfaction, communiquer au bureau municipal ou avec l'inspecteur en voirie au 819-571-2323

### LE CAFÉ DES AÎNÉS DE DIXVILLE

modifie l'horaire de ses rencontres.



Désormais, nous dînerons ensemble tous les **derniers JEUDIS du mois** au RESTO-BISTRO de la Coopérative de solidarité de Dixville.

La rencontre se poursuivra en après-midi : invités, informations etc.

N.B. les rencontres du mercredi sont abolies.

Je vous donne donc rendez-vous **JEUDI, LE 25 janvier à midi**

Bienvenue à tous!

Danielle

### HORAIRE PATINOIRE

SAMEDI — DIMANCHE ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

8h00 à 12h00 : Hockey      12h00 à 16h00 : Patinage libre      16h00 à 22h00 : Hockey

LUNDI — MARDI — MERCREDI

8h00 à 15h30 : Patinage libre (pour la clientèle fréquentant l'école)      15h30 à 22h00 : Hockey

JEUDI — VENDREDI

8h00 à 17h00 : Patinage libre (pour le clientèle fréquentant l'école)      17h00 à 22h00 : Hockey

Durant les heures de patinage libre, les bâtons et rondelles ne sont pas permis à moins d'une entente avec les patineurs présents.



251, chemin Parker

Dixville Qc JOB 1P0

Dans ce numéro

- ◆ Taxe 2018
- ◆ Budget 2018
- ◆ Chronique mairesse
- ◆ Avis public
- ◆ Consigne déneigement
- ◆ Entrepreneurs
- ◆ Café des aînés
- ◆ Horaire patinoire

En annexe :

- ◇ Invitation soirée spectacle
- ◇ Message Coopérative

### Calendrier des collectes 2018

Vous n'avez pas reçu votre calendrier ? vous pouvez le consulter notre site internet [www.dixville.ca](http://www.dixville.ca) ou vous le procurer au bureau municipal



### Le Palabre, édition janvier 2018

#### AVIS PUBLIC - TAXES 2018

Le conseil de la Municipalité de Dixville a adopté, à sa session régulière tenue le lundi 15 janvier 2018, le règlement numéro **192-18** relatif à la taxation et à la tarification municipale pour l'année 2018.

Le règlement peut être consulté à l'Édifice municipal situé au 251, chemin Parker à Dixville du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30.

En voici un résumé :

**Taxe foncière générale : 0.87 ¢ / 100 \$ d'évaluation**

Taxes services	Résidence	Chalet	Commerce/ Institution	Ferme	* Terrain vague desservi
Vidange	125 \$	63 \$	432 \$	300 \$	
Collecte sélective	25 \$	12.50 \$	125 \$	225 \$	
Aqueduc (village)	500 \$	500 \$	500 \$	---	250 \$
Égoût (village)	325 \$	325 \$	325 \$	---	162.50 \$
Emprunt (village)	330 \$	330 \$	330 \$	---	
Tarif évaluation par fiche	25 \$				
Tarif patinoire privée	100 \$		Village		
Tarif piscine	80 \$	-14,000 gallons	Village		
Tarif piscine	100 \$	+ 14,000 et—22,000 gallons	Village		
Tarif piscine	235 \$	+ 22,000 gallons	Village		

#### Licence de chien — article 15 du règlement no 192-18

Le coût à payer pour l'obtention d'une licence pour chien est fixé à 10 \$ par chien, **à vie du chien**. 5 \$ pour le remplacement d'une licence en cas de perte ou autre, 25 \$ pour accompagner un chien à son propriétaire ou pour le garder le temps de retrouver son propriétaire. Si un chien doit être gardé en pension, faute de retrouver son propriétaire, des frais de 50 \$ par nuit seront exigés au moment où le propriétaire reprendra l'animal.

Le compte de taxes (300 \$ +): payable en 5 versements le ou avant le :

**1) 15 mars 2) 15 mai 3) 15 juillet 4) 15 septembre 5) 15 novembre**

**Les comptes en souffrance (1 an) seront mis en vente pour taxes dès le mois d'août. Des frais administratifs de 25.00 \$ seront ajoutés sur tout paiement refusé par le tiré. Toute demande de confirmation, de détails sur un compte de taxes pour une propriété, excluant le propriétaire lui-même, sera facturée de 10.00 \$ par propriété.**

## RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

RECETTES	PRÉVISIONS 2017	BUDGET 2017	BUDGET 2018
<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>			
Taxes foncières	611 378 \$	610 340 \$	623 501 \$
Aqueduc / égout	77 855 \$	71 555 \$	73 940 \$
Vidange et collecte sélective	65 884 \$	62 757 \$	63 282 \$
Service évaluation	11 950 \$	11 725 \$	11 800 \$
Service de la dette	28 095 \$	26 400 \$	27 060 \$
Païement tenant lieu taxes	29 593 \$	30 136 \$	31 830 \$
Autres recettes	46 195 \$	55 533 \$	51 581 \$
Transferts (subventions)	538 836 \$	506 330 \$	539 829 \$
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Transferts (subventions)	158 781 \$	162 500 \$	638 052 \$
Affectations de surplus	122 574 \$	37 500 \$	34 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 691 141 \$</u></b>	<b><u>1 574 776 \$</u></b>	<b><u>2 094 875 \$</u></b>
<b>DÉPENSES</b>			
Administration	243 279 \$	247 912 \$	242 364 \$
Sécurité publique	90 474 \$	93 292 \$	98 565 \$
Transport	429 986 \$	400 581 \$	429 109 \$
Hygiène du milieu	264 375 \$	285 361 \$	275 235 \$
Santé et bien être	8 225 \$	3 250 \$	3 250 \$
Aménagement et urbanisme	95 177 \$	100 254 \$	131 250 \$
Loisirs et culture	39 378 \$	43 090 \$	48 240 \$
Frais financement	34 592 \$	34 592 \$	28 495 \$
Amortissement	-199 290 \$	-199 290	-210 146 \$
Remboursement de la dette	357 866 \$	357 866 \$	368 366 \$
Montant à pourvoir dans le futur	7 868 \$	7 868 \$	8 095 \$
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Transport	276 211 \$	200 000 \$	50 000 \$
Hygiène du milieu	5 144 \$	-	622 052 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 653 285 \$</u></b>	<b><u>1 574 776 \$</u></b>	<b><u>2 094 875 \$</u></b>
<b>TOTAL DE LA VARIATION : SURPLUS</b>	<b><u>37 856 \$</u></b>		

Chronique de la mairesse,

Tout d'abord je veux souhaiter, à chacun et chacune de vous, une année 2018 pleine de santé de paix et d'amour. Je veux aussi remercier les employés de la Municipalité pour leur bon travail, leur professionnalisme et leur disponibilité. Bonne continuité pour la nouvelle année. Vous êtes important pour nous.

Je veux aussi vous informer que durant l'année 2018, chaque élu(e) aura l'occasion de se présenter dans cette chronique. Il vous parlera de sa personne, de ce qui l'a amené à se présenter au conseil et du rôle qu'il y tient.

Vous êtes toujours bienvenus aux réunions mensuelles du conseil le premier lundi de chaque mois.

Françoise Bouchard

Mairesse



### AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le règlement numéro 193-18 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville,

**QUE** lors de la séance régulière qui sera tenue le 5 février 2018 à 19h00 à la salle du conseil municipal, sera adopté un règlement relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs en matière d'éthique et de déontologie, et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 251 chemin Parker à Dixville de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

DONNÉ À Dixville, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

Sylvain Benoit,  
Secrétaire-trésorier